

## FORMALITES ADMINISTRATIVES

### CHASSE, IDENTITE, JUSTICE, RECENSEMENT DE LA POPULATION, SERVICE NATIONAL, VEHICULE

#### Tableau de tri et de conservation des documents

##### Références :

- Code général des collectivités territoriales,
- Code civil,
- Code du service national,
- Instruction DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 sur les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques.

Typologie des documents	D.U.A	Sort final	Observations
<b>CHASSE</b>			
Délivrance de permis de chasse : - registre	validité	Conserver	
- copies des demandes et des attestations d'assurance	2 ans	Eliminer	
<b>IDENTITE</b>			
<b>Cartes nationales d'identité et passeports</b>			
Cartes nationales d'identité : - demandes, - registres	5 ans	Eliminer	

Passeports : - demandes, - registres	5 ans	Eliminer	
Pertes ou vol de pièces d'identité : - déclarations, - registres	1 an	Eliminer	
Sorties de territoire pour les mineurs : - autorisations	5 ans	Eliminer	Ces autorisations sont supprimées depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013 (cf circulaire n°INTD1237286C du 20 novembre 2012 relative à la décision judiciaire d'interdiction de sortie de territoire (IST) et à la mesure administrative conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) des mineurs).
Certificats : - de vie commune, - de vie, - d'héritéité, - de bonne vie et mœurs	1 an	Eliminer	Certificats non obligatoirement délivrés. Simple retranscription d'une déclaration sur l'honneur, sans valeur juridique.
<b>Résidence</b>			
Changement de résidence : - attestation	1 an	Eliminer	Code civil, art. 104.
Personnes sans domicile ni résidence fixes, demande de rattachement à une commune : - courrier du préfet, - avis du maire, - copie de l'arrêté préfectoral	2 ans	Conserver	Loi n°69-3 du 3 janvier 1969, art. 9.
Légalisation de signature (authentification de signatures d'actes sous seing privé par un contreseing)			

officiel) : - registre, - copie du document avec la signature légalisée	10 ans	Eliminer	
<b>Etrangers</b>			
Attestations d'accueil (anciennement certificats d'hébergement) :  - fichiers de délivrance	5 ans	Conserver	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, art. L 211-7 et décret 2005-937 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article L 211-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et portant sur le traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux demandes de validation des attestations d'accueil.
- copie de l'attestation d'accueil délivrée à l'hébergeant  - pièces justificatives	5 ans	Eliminer	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, art. L 211-3 et L 211-4.
Titres de séjour : - registres des demandes de cartes, - copies des demandes, - copies des pièces d'état civil	5 ans	Eliminer	
Regroupement familial : - copie de l'enquête préalable	1 an	Eliminer	Les originaux sont transmis à l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration).
Naturalisation : - copies des demandes, - copies des pièces d'état civil	5 ans	Eliminer	

Statistiques trimestrielles	5 ans	Conserver	
Compte rendu annuel non nominatif adressé au préfet	1 an	Conserver	Code de l'entrée et du séjour des étrangers, art. R. 211-18.
<b>JUSTICE</b>			
Plis d'huissiers : - registres d'émargement  - enveloppes non remises	2 ans à compter de la clôture	Eliminer	
	1 an	Eliminer	
Jury d'assises : - pièces préparatoires - liste communale, - procès-verbal	1 an	Eliminer	La liste définitive est conservée par le tribunal de grande instance.
<b>RECENSEMENT DE LA POPULATION</b>			
Dossier de mise en œuvre : - dossier remis aux agents recenseurs	5 ans	Eliminer	
Dossier d'organisation : - zonage, - publicité, etc.	5 ans	Eliminer	
Tableaux récapitulatifs	5 ans	Conserver	
<b>SERVICE NATIONAL</b>			
Avant la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national : - registres de recensement, - listes complémentaires	10 ans	Eliminer s'il en existe encore (Les dossiers sont conservés aux Archives départementales).	

Recensement citoyen en vue de la journée d'appel de préparation à la défense : - pièces justificatives des déclarations des jeunes recensés, - notice individuelle, - avis d'inscription	5 ans	Eliminer	
Copie de listes établies périodiquement	10 ans	Eliminer	
Avis de recensement effectué par une autre commune	10 ans	Eliminer	
<b>VEHICULES</b>			
Renouvellement de cartes grises et de permis de conduire (en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil) : - copies des demandes, - registre	2 ans	Eliminer	